Article 14h
M.B. 10.7.2024
Règles interprétatives

Modifier

Insérer

~~Enlever~~

Article 14h

Règle interprétative 01

QUESTION

Comment faut-il tarifer le curetage d'une plaie cornéenne ?

REPONSE

La prestation n'est pas remboursable.

Date du moniteur : 13/03/2002
Date de prise d'effet : 13/03/2002

Articles : 14h ;

Numéro de nomenclature :

Règle interprétative 02

ATTENTION

LA REGLE INTERPRETATIVE 02 est abrogée à partir du 01/05/2003 : M.B. 22/10/2012

QUESTION

Les prestations nos 248846 Réfractométrie par la méthode objective N 8, 248861 Exploration par seringage des voies lacrymales uni- ou bilatéral (non cumulable avec les nos 245011 - 245022 et 245033 - 245044) N 10 et 248640 Dynamométrie et/ou tonométrie (Schiötz et/ou tonomètre à aplanation) N 10 peuvent-elles être cumulées pendant une hospitalisation, aucune consultation n'étant portée en compte ?

REPONSE

Les honoraires pour les prestations nos 248846, 248861 et 248640 ne peuvent pas être cumulés avec les honoraires pour la prestation 599082 C 12 pendant une même période d'hospitalisation telle que définie à l'article 25, § 2, b), 5°, de la nomenclature des prestations de santé; ils peuvent, par ailleurs, pour les bénéficiaires hospitalisés, être cumulés avec les honoraires de surveillance et d'une façon générale, être cumulés entre eux lorsque la prestation 599082 n'est pas portée en compte pendant une même période d'hospitalisation telle que visée ci-dessus.

Date du moniteur : 13/03/2002
Date de prise d'effet : 13/03/2002

Articles : 14h ; 25-§ 2 ;

Numéro de nomenclature : 245011 ; 245022 ; 245033 ; 245044 ; 248640 ; 248846 ; 248861 ; 599082 ;

Règle interprétative 03

ATTENTION

LA REGLE INTERPRETATIVE 03 est abrogée à partir du 13/07/2015 :
M.B. 13/07/2015

QUESTION

Sous quel numéro de code l'intubation des voies lacrymales avec placement de petits tubes en silicone peut-elle être attestée ?

REPONSE

En attendant la création d'une prestation spécifique dans la nomenclature, la prestation 245770-245781 Canthoplastie N 125 peut être attestée.

Date du moniteur : 26/11/2009
Date de prise d'effet : 01/10/2008

Articles : 14h ;

Numéro de nomenclature : 245770 ; 245781 ;

Règle interprétative 04

QUESTION

Comment faut-il tarifer les prestations suivantes :
1° cryothérapie d'une hernie de l'iris;
2° cryothérapie d'un herpès cornéen;
3° cryothérapie d'un glaucome ?

REPONSE

Il y a lieu de tarifer comme suit :
1° 246050 - 246061 Exérèse d'une tumeur de la cornée ou de la conjonctive bulbaire N 100, quel que soit le nombre de séances;
2° 246190 - 246201 Cautérisation ignée de lésion cornéenne N 40;
3° 246875 - 246886 Cryothérapie de lésions dégénératives chorio-rétiniennes N 200.

Date du moniteur : 13/03/2002
Date de prise d'effet : 13/03/2002

Articles : 14h ;

Numéro de nomenclature : 246050 ; 246061 ; 246190 ; 246201 ; 246875 ; 246886 ;

Règle interprétative 05

QUESTION

Comment faut-il porter en compte la reperméabilisation des voies lacrymales chez l'enfant âgé de plus de 4 ans, par la technique de Lavergne et Lepage ?

REPONSE

Cette prestation peut être tarifée sous le n° 255592 - 255603 Trépanation du sinus maxillaire par le méat inférieur, opération de Claoué K 120.

Date du moniteur : 13/03/2002
Date de prise d'effet : 13/03/2002

Articles : 14h ;

Numéro de nomenclature : 255592 ; 255603 ;

Règle interprétative 06

QUESTION

L'étude du potentiel d'action de la rétine provoqué par une stimulation lumineuse, avec graphique, est tarifée sous le n° 248533 - 248544 Electro-rétinographie + graphique N 75.
L'étude du potentiel de repos de la rétine avec graphique peut-elle être assimilée à ce n° 248533 - 248544 N 75 ?
Dans l'affirmative, peut-on porter ce numéro en compte deux fois si les deux prestations sont effectuées au cours de la même séance ?

REPONSE

L'étude du potentiel d'action et de repos de la rétine est à tarifer une fois sous le n° 248533 - 248544 Electro-rétinographie + graphique N 75.

Date du moniteur : 13/03/2002
Date de prise d'effet : 13/03/2002

Articles : 14h ;

Numéro de nomenclature : 248533 ; 248544 ;

Règle interprétative 07

QUESTION

Cerclage des paupières au moyen d'un fil en silicone effectué comme traitement d'une paralysie des paupières consécutive à une paralysie du nerf facial.

REPONSE

L'intervention pratiquée qui n'est pas visée par la prestation 245814 - 245825 Ptosis (technique de Blaskovicz ou similaire) N 325, doit être tarifée sous le n° 245792 - 245803 Blépharorraphie ou tarsorraphie N 125.

Date du moniteur : 13/03/2002
Date de prise d'effet : 13/03/2002

Articles : 14h ;

Numéro de nomenclature : 245792 ; 245803 ; 245814 ; 245825 ;

Règle interprétative 08

ATTENTION

LA REGLE INTERPRETATIVE 08 est abrogée à partir du 01/02/2019 :
M.B. 27/12/2018

~~**QUESTION**~~

~~Dynamographie électronique : enregistrement graphique de l'amplitude pulsatile des artères centrales de la rétine.~~

~~**REPONSE**~~

~~Cette prestation doit être tarifée sous le numéro 248555 - 248566 Tonographie au tonomètre électronique + graphique N 50. Pour son remboursement, il y a lieu de tenir compte des dispositions de l'article 14 h) § 2, 1° et 3°,de la nomenclature des prestations de santé.~~

Date du moniteur : 13/03/2002
Date de prise d'effet : 13/03/2002

Articles : 14h ; 14h-§ 2 ;

Numéro de nomenclature : 248555 ; 248566 ;

Règle interprétative 09

QUESTION

Adapto-électrorétinographie ou électrorétinographie dynamique, c'est-à-dire l'enregistrement des potentiels d'action de la rétine provoqués par stimulation lumineuse, pendant une période d'adaptation à l'obscurité après éblouissement.

REPONSE

L'examen en question doit être tarifé sous le n° 248511 - 248522 Courbe d'adaptation rétinienne à l'adaptomètre de Goldmann-Weekers ou similaire + graphique N 45.

Date du moniteur : 13/03/2002
Date de prise d'effet : 13/03/2002

Articles : 14h ;

Numéro de nomenclature : 248511 ; 248522 ;

Règle interprétative 10 (idem art 2 RI 13)

QUESTION

~~Des exercices d'orthoptie effectués par un orthoptiste peuvent-ils être portés en compte à l'assurance sous le n° 102012 Consultation, à son cabinet, d'un médecin spécialiste N 8 par le médecin ophtalmologue qui surveille le traitement ?~~
Des exercices d'orthoptie effectués par un orthoptiste peuvent-ils être portés en compte à l'assurance sous le n° 105733 Consultation, à son cabinet, d'un médecin spécialiste N 8 par le médecin ophtalmologue qui surveille le traitement ?

REPONSE

~~Non. Les exercices d'orthoptie effectués par l'orthoptiste ne peuvent pas être tarifés par le médecin sous le n° 102012 N 8.~~
Non. Les exercices d'orthoptie effectués par l'orthoptiste ne peuvent pas être tarifés par le médecin sous le n° 105733 N 8.

Date du moniteur : 13/03/2002; **10/07/2024**
Date de prise d'effet : 13/03/2002; **01/09/2024**

Articles : 14h ;

Numéro de nomenclature : ~~102012~~ ; **105733**

Règle interprétative 11

QUESTION

L'examen du champ visuel au moyen de l'appareil de Friedmann peut-il être attesté sous le numéro 248813 - 248824 Périmétrie quantitative au périmètre de Goldmann ou similaire avec graphique et conclusion N 20 ?

REPONSE

L'examen du champ visuel au moyen de l'appareil de Friedmann ne peut pas être attesté sous le numéro 248813 - 248824 Périmétrie quantitative au périmètre de Goldmann ou similaire avec graphique et conclusion N 20. Cet appareil n'est pas « similaire » à l'appareil de Goldmann.
L'examen en cause est couvert par les honoraires éventuels de consultation du médecin spécialiste en ophtalmologie.

Date du moniteur : 13/03/2002
Date de prise d'effet : 13/03/2002

Articles : 14h ;

Numéro de nomenclature : 248813 ; 248824 ;

Règle interprétative 12

QUESTION

Est-ce que la prestation 245136-245140 peut également être portée en compte pour la pose de bouchons ou de clous méatiques (perforés) dans le traitement des yeux secs?

REPONSE

La prestation 245136-245140 ne peut pas être portée en compte pour la pose de bouchons ou de clous méatiques. Cette prestation est réservée au placement de sondes canaliculaires à travers le sac lacrymal jusqu'au nez.

Date du moniteur : 28/06/2017
Date de prise d'effet : 01/01/2011

Articles : 14h ;

Numéro de nomenclature : 245136 ; 245140 ;